



Communiqué de presse

Embargo: 17.11.2025, 8h30

20 Situation économique et sociale de la population

Enquête sur le budget des ménages: résultats 2023

Atteignant 7186 francs par mois en moyenne, le revenu disponible est resté quasiment inchangé en 2023

En 2023, les dépenses des ménages privés suisses ont peu évolué par rapport à l'année précédente. Le revenu disponible moyen de 7186 francs par mois était comparable à celui de l'année précédente. Une grande partie de ce montant, soit 5049 francs, a servi à la consommation de biens et services. Ce sont là quelques résultats tirés de l'enquête sur le budget des ménages 2023 réalisée par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Le revenu moyen disponible des ménages s'est élevé à 7186 francs par mois en 2023. Il est donc resté stable par rapport à l'année précédente. Le revenu disponible d'un ménage correspond à son revenu brut après déduction des dépenses obligatoires. Il est formé du revenu de chacun des membres du ménage, lequel se compose en Suisse de 2,07 personnes en moyenne. Le niveau de revenu est souvent plus bas dans les ménages comptant une seule personne que dans ceux formés de plusieurs personnes à même de contribuer à ce revenu.

Le revenu du ménage comprend les salaires et les allocations versés mensuellement, mais aussi les versements annuels tels que le 13^e salaire. Sont également pris en considération les rentes, les prestations sociales, les transferts monétaires provenant d'autres ménages et les revenus de la fortune tels que les intérêts et les dividendes.

Tous les ménages ne disposent cependant pas de 7186 francs par mois: en 2023, 61% environ d'entre eux avaient un revenu disponible inférieur à la moyenne suisse.

Le revenu brut des ménages se compose pour trois quarts du revenu du travail

Le revenu du travail a contribué en moyenne pour 73,6% au revenu brut du ménage, ce qui en a fait la composante principale en 2023 également. Deuxième source de revenus, les rentes et les prestations sociales représentaient 20,8% du revenu brut.

Pour une grande partie des ménages, les revenus de la fortune n'ont joué qu'un rôle mineur (4,5% du revenu brut en moyenne). Leur part dans le revenu brut n'a dépassé 4,5% que pour un ménage sur sept.

Les transferts monétaires provenant d'autres ménages privés (comme les pensions alimentaires) ont contribué en moyenne pour 1,1% au revenu brut. Ces transferts s'observaient surtout parmi les ménages de familles monoparentales.

Les dépenses obligatoires absorbent 30,5% du revenu brut

Les dépenses obligatoires se sont montées en 2023 à 3154 francs par mois, soit 30,5% du revenu brut. Les impôts représentaient le poste le plus important: ils correspondaient en moyenne à 1245 francs par mois, soit à 12,0% du revenu brut.

Font également partie des dépenses obligatoires les cotisations aux assurances sociales telles que l'AVS et la caisse de pension (10,3% du revenu brut), les primes de l'assurance-maladie obligatoire (6,7%) et les dépenses de transfert monétaires versées à d'autres ménages (1,5%).

Que reste-t-il?

En 2023, les ménages ont consacré en moyenne 5049 francs par mois ou 48,8% de leur revenu brut aux dépenses de consommation. Les dépenses qui ont pesé le plus sur le budget étaient celles pour le logement et l'énergie, représentant 14,0% du revenu brut. Elles ont connu une augmentation significative par rapport à l'année précédente, passant en moyenne de 1374 à 1449 francs par mois. Au final, il restait en moyenne aux ménages privés en 2023 un montant de 1736 francs par mois à consacrer à l'épargne, soit 16,8% du revenu brut.

Reste qu'en 2023 également, tous les ménages n'ont pas été en mesure de se constituer une épargne: les ménages des classes de revenus les plus basses (moins de 4839 francs de revenu brut), par exemple, ont souvent dépensé plus d'argent qu'ils n'en ont gagné. Ce constat s'explique notamment par la part relativement importante de ménages de retraités (60%) dans cette catégorie de revenus, qui financent une partie de leurs dépenses en puisant dans leur fortune.

Remarques sur la précision des estimations

Les estimations qui se basent sur des échantillons aléatoires sont soumises à une dispersion aléatoire. Cette dispersion peut être élevée s'il s'agit de revenus ou de dépenses sporadiques (comme l'achat d'un motorcycle) ou de montants très variables (comme les dépenses de santé). Elle se mesure à l'aide du coefficient de variation. Exprimé en pour-cent, ce dernier correspond au rapport entre l'écart-type et la moyenne.

Les estimations ont été classées comme suit:

- a: très bonne, coefficient de variation < 1%,
 - b: bonne, coefficient de variation \geq 1% et < 2%,
 - c: moyenne, coefficient de variation \geq 2% et < 5%,
 - d: suffisante, coefficient de variation \geq 5% et < 10%,
 - e: mauvaise, coefficient de variation \geq 10%.
-

Taille de l'échantillon et analyse par catégorie de ménages

La taille de l'échantillon annuel de l'enquête sur le budget des ménages (3038 ménages en 2023) ne permet pas d'obtenir des résultats suffisamment précis pour les groupes de population les plus petits. Les modalités de l'enquête permettent cependant de cumuler plusieurs années consécutives afin d'augmenter la taille de l'échantillon et par conséquent la qualité des résultats. Une nouvelle série pluriannuelle de 2022 à 2024 devrait être publiée en novembre 2026.

Renseignements

Fabia Ndiaye-Laini, OFS, Section Revenus, Consommation & Conditions de vie,
Tél.: +41 58 463 64 21, e-mail: fabia.ndiaye-laini@bfs.admin.ch
Service des médias OFS, tél.: +41 58 463 60 13, e-mail: media@bfs.admin.ch

Offre en ligne

Autres informations et publications: www.bfs.admin.ch/news/fr/2025-0457
La statistique compte pour vous: www.la-statistique-compte.ch
Abonnement aux NewsMails de l'OFS: www.news-stat.admin.ch
Le site de l'OFS: www.statistique.ch

Accès aux résultats

Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

Aucun accès privilégié n'a été accordé pour ce communiqué.

T1 Revenus et dépenses de l'ensemble des ménages, 2023

Nombre moyen de personnes par ménage: 2,07

Montant mensuel en francs par ménage (moyenne)
et répartition en pour cent (100%: revenu brut) [1]

Revenus du travail [2]	7 612	c	73.6%
Revenus issus d'activités salariées	6 655	c	64.4%
Revenus issus d'activités indépendantes	957	d	9.3%
Revenus de la fortune et de la location	463	e	4.5%
Revenu primaire [2]	8 074	c	78.1%
Rentes et transferts sociaux	2 150	c	20.8%
Rentes AVS/AI (premier pilier)	960	c	9.3%
Rentes de caisses de pension (deuxième pilier)	756	c	7.3%
Prestations sociales et indemnités	433	d	4.2%
Transferts monétaires reçus d'autres ménages	117	d	1.1%
Revenu brut	10 341	b	100.0%
Dépenses de transfert obligatoires	-2 995	c	-29.0%
Assurances sociales: contributions	-1 062	c	-10.3%
Impôts	-1 245	c	-12.0%
Assurance-maladie de base: primes	-689	b	-6.7%
Transferts monétaires versés à d'autres ménages	-159	d	-1.5%
Revenu disponible [3]	7 186	b	69.5%
Autres assurances, taxes et transferts	-538	c	-5.2%
Assurances-maladie complémentaires: primes	-142	c	-1.4%
Autres assurances: primes	-156	b	-1.5%
Taxes	-57	d	-0.6%
Dons, cadeaux offerts et invitations	-183	c	-1.8%
Dépenses de consommation	-5 049	b	-48.8%
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	-638	b	-6.2%
Boissons alcoolisées et tabacs	-92	c	-0.9%
Restauration et services d'hébergement	-558	c	-5.4%
Vêtements et chaussures	-161	c	-1.6%
Logement et énergie	-1 449	b	-14.0%
Ameublement, équipement et entretien du ménage	-201	c	-1.9%
Dépenses de santé	-236	c	-2.3%
Transports	-744	c	-7.2%
Communications	-162	b	-1.6%
Loisirs et culture	-488	c	-4.7%
Autres biens et services	-319	c	-3.1%
Revenus sporadiques [4]	136	d	1.3%
Épargne	1 736	d	16.8%

Qualité des estimateurs:

- a Très bon: coefficient de variation < 1%.
- b Bon: coefficient de variation de $\geq 1\%$ à < 2%.
- c Moyen: coefficient de variation de $\geq 2\%$ à < 5%.
- d Suffisant: coefficient de variation de $\geq 5\%$ à < 10%.
- e Mauvais: coefficient de variation de $\geq 10\%$.

[1] Les chiffres étant arrondis, il se peut que les montants inscrits s'écartent légèrement des totaux.

[2] Avec les cotisations des employés aux assurances sociales, mais sans celles des employeurs.

[3] Cette notion du revenu disponible n'est pas compatible avec celle utilisée dans les comptes nationaux.

[4] Les revenus sporadiques (cadeaux reçus, ventes et remboursements) ne sont pas pris en compte dans le calcul du revenu brut.